



Assemblée générale

Distr.: Limitée
20 avril 2004

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-septième session

Vienne, 2-11 juin 2004

Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration du Président.
5. Débat général.
6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième et unième session.
9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-troisième session.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
11. Espace et société.
12. L'espace et l'eau.
13. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2006-2007.
14. Questions diverses.
15. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.



II. Annotations*

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Élection du bureau**

Au paragraphe 12 de sa résolution 58/89 du 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé qu'au début de sa session de 2004, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique procéderait à l'élection du Bureau dont il avait approuvé la composition à sa quarante-sixième session. À cette session, le Comité était convenu que Adigun Ade Abiodun (Nigéria) serait élu Président, Ciro Arévalo Yepes (Colombie), premier Vice-Président et Parviz Tarikhi (République islamique d'Iran), deuxième Vice-Président et Rapporteur.

- 4. Déclaration du Président**

Une fois que le Comité des utilisations pacifique de l'espace extra-atmosphérique aura adopté son ordre du jour et conformément à la proposition d'organisation des travaux, le Président fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa quarante-sixième session.

- 5. Débat général**

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. À sa quarante-sixième session, il est convenu que, compte tenu de la contribution très appréciée de Vladimir Kopal (République tchèque) qui avait présidé le Sous-Comité juridique de sa trente-huitième à sa quarante-deuxième session, celui-ci lui ferait à sa quarante-septième session un exposé spécial dans lequel il rendrait compte de l'évolution du Comité dans une perspective historique et ferait part de réflexions personnelles à ce sujet.

- 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques**

Au paragraphe 41 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et de lui en rendre compte à sa cinquante-neuvième session; elle est convenue que, ce faisant, le Comité pourrait envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par la Conférence de l'espace pour les Amériques, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable.

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour qui sera adopté par le Comité.

7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Au paragraphe 27 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a décidé que le Comité inscrirait à l'ordre du jour de sa quarante-septième session une question relative à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Au paragraphe 29 de cette résolution, l'Assemblée a noté avec satisfaction que le Comité avait encore avancé dans l'établissement du rapport qu'il devait lui présenter au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'application des recommandations d'UNISPACE III, afin qu'elle puisse examiner et évaluer, à sa cinquante-neuvième session, en 2004, la suite donnée aux conclusions d'UNISPACE III et étudier les mesures et initiatives qui pourraient encore être prises, et elle est convenue que, dans ces conditions, le Groupe de travail mis en place par le Comité pour établir le rapport susmentionné devrait être convoqué à nouveau à la quarante-septième session du Comité en vue d'achever ses travaux.

À sa quarante-sixième session, le Comité a approuvé la recommandation du Groupe de travail selon laquelle le Comité devrait, à sa quarante-septième session, lui laisser suffisamment de temps pour finaliser le rapport à l'Assemblée générale en vue de son approbation par le Comité¹.

Conformément au paragraphe 30 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail a tenu des consultations officieuses lors de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique et de la quarante-troisième session du Sous-Comité juridique. Conformément au paragraphe 19 de cette résolution, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante et unième session, a examiné, par l'intermédiaire de son Groupe de travail plénier, l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier telles qu'elles figurent dans son rapport (A/AC.105/823, annexe II, chap. III). Le projet de rapport du Comité à l'Assemblée, qui a été remanié à l'issue de la deuxième série de consultations officieuses du Groupe de travail, sera publié sous la cote A/AC.105/L.255 et Add.1 à 7.

8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session

Conformément au paragraphe 16 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, à sa quarante et unième session, les questions de fond ci-après.

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarante et unième session présente un compte rendu des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour 2003 et 2004. Le Sous-Comité a recommandé l'approbation du programme d'activités proposé pour le reste de

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément N° 20 (A/58/20), annexe I, par. 22.

l'année 2004 (A/AC.105/823, par. 35 à 46). Le Bureau des affaires spatiales présentera au Comité un aperçu des activités proposées pour 2005.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales par l'intermédiaire de son Groupe de travail plénier, et souscrit aux recommandations du Groupe sur ce programme (A/AC.105/823, par. 34 et annexe II, par. 3 à 5).

Au paragraphe 42 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a décidé que le Comité poursuivrait l'examen d'un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage dans le cadre de l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales qu'il doit effectuer au titre de la question intitulé "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique", et elle a invité les États Membres à faire part de leurs activités concernant le Système.

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Il est rendu compte des délibérations consacrées à ce point par le Sous-Comité scientifique et technique dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/823, par. 55 à 71; voir également les annotations relatives au point 7 de l'ordre du jour ci-dessus).

Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

Il est rendu compte des délibérations consacrées à ce point par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante et unième session dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/823, par. 73 à 83).

Débris spatiaux

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point de l'ordre du jour conformément au plan de travail adopté à sa trente-huitième (A/AC.105/761, par. 130). Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité dans son rapport (A/AC.105/823, par. 85 à 107).

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a établi un Groupe de travail sur les débris spatiaux chargé d'examiner les observations des États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les propositions concernant la réduction des débris spatiaux présentées au Sous-Comité à sa quarantième session par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux. Le Sous-Comité a souscrit aux recommandations du Groupe de travail qui figurent dans son rapport (A/AC.105/823, par. 93 et annexe III).

Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point conformément au plan de travail adopté à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III). Il est rendu

compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/823, par. 109 à 118).

Conformément au paragraphe 21 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa quarante et unième session, a convoqué à nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le rapport du Groupe de travail a été approuvé par le Sous-Comité (A/AC.105/823, par. 117 et annexe IV).

Le Sous-Comité a fait sienne la recommandation du Groupe de travail tendant à ce qu'il poursuive durant la période intersessions les travaux sur les sujets énoncés dans le plan de travail pluriannuel pour la période 2003-2006 et il est convenu que, pour faciliter les discussions entre les membres intéressés du Groupe de travail, ce dernier devrait tenir des consultations à Vienne les 7 et 8 juin 2004 (qui pourraient se prolonger du 9 au 11 juin 2004), durant la quarante-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Comme l'avait demandé le Groupe de travail, pour préparer la réunion informelle susmentionnée, le Secrétariat avait distribué les documents suivants dans toutes les langues officielles de l'ONU: a) un document de travail présenté par les États-Unis, intitulé "Esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques possibles d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/L.253); et b) un projet de document présenté par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, intitulé "Avant-projet des séquences correspondant aux options éventuelles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/L.254)".

Télémédecine spatiale

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point conformément au plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session². Compte tenu de ce plan de travail, les États Membres du Comité ont présenté des exposés sur la situation nationale concernant les applications de la télémédecine en général et de la télémédecine spatiale en particulier, de même que sur les systèmes de télémédecine disponible sur le marché et leur aptitude à utiliser les systèmes spatiaux. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/823, par. 120 à 127).

Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

Le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour en tant que thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations sur ce point dans son rapport (A/AC.105/823, par. 129 à 133).

² Ibid., par. 138.

Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point de l'ordre du jour en tant que thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations sur ce point dans son rapport (A/AC.105/823, par. 135 à 150).

Au paragraphe 43 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a noté que, parallèlement à l'examen de l'exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles, auquel le Comité procéderait à sa quarante-septième session au titre de la question intitulée "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique", il serait organisé à l'intention de l'industrie un atelier d'une journée auquel participeraient les États Membres et les exploitants de satellites de télécommunications, pour voir comment les communications par satellite pourraient être utilisées durant des catastrophes naturelles.

Physique des interactions Soleil-Terre

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point de l'ordre du jour en tant que thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations sur ce point dans son rapport (A/AC.105/823, par. 152 à 158).

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a demandé à son Groupe de travail plénier d'examiner un projet d'ordre du jour provisoire pour sa quarante-deuxième session. Il a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire, telles qu'elles figurent dans son rapport (A/AC.105/823, par. 160 et annexe II, par. 20).

Le Groupe de travail plénier a décidé que, comme précédemment, le Colloque COSPAR/FIA et le Colloque avec l'industrie alterneraient chaque année et qu'en 2005 se tiendrait le Colloque COSPAR/FIA, la tenue du colloque avec l'industrie étant suspendue. Le Groupe de travail plénier a recommandé que le prochain colloque COSPAR/FIA porte sur l'intégration de données satellitaires à haute résolution et hyperspectrales aux fins de l'agriculture de précision, de la surveillance de l'environnement et d'autres nouvelles applications possibles. Il a décidé que ce colloque devrait se tenir au cours de la première semaine de la quarante-deuxième session du Sous-Comité (A/AC.105/823, annexe II, par. 21 et 22).

9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-troisième session

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a examiné à sa quarante-troisième session les questions de fond ci-après.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatif à l'espace

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen de ce point. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/826, par. 28 à 36). Conformément au paragraphe 6 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail chargé de ce point de l'ordre du jour. Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/826, par. 34 et annexe I).

Le Groupe de travail a souscrit au texte d'une lettre type et aux documents d'information devant y être joints, que le Secrétaire général voudra peut-être adresser aux ministres des affaires étrangères des États qui ne sont pas encore parties aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/826, annexe I, par. 6 et appendice I). Le Groupe de travail est également convenu qu'une lettre analogue devrait être adressée aux organisations internationales intergouvernementales qui n'ont pas encore déclaré leur acceptation des droits et obligations découlant de ces traités.

Le Groupe de travail a approuvé le texte d'un projet de résolution de l'Assemblée générale sur l'application de la notion d'"État de lancement" (A/AC.105/826, annexe I, par. 7 et appendice II).

Le Sous-Comité juridique a souscrit à la recommandation selon laquelle le mandat du Groupe de travail devrait être prolongé d'un an. Il a été convenu que le Sous-Comité, à sa quarante-quatrième session, en 2005, examinerait s'il est nécessaire d'étendre le mandat du Groupe de travail au-delà de cette période.

Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit de l'espace

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen de ce point. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/826, par. 38 à 47).

Le Sous-Comité est convenu que les institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avaient un rôle important à jouer dans le renforcement de ses travaux et devraient être invitées à y participer activement. Il est également convenu que les organisations internationales intergouvernementales menant des activités spatiales pourraient améliorer le cadre juridique applicable aux activités spatiales en encourageant leurs États membres, s'ils n'étaient pas encore parties aux traités internationaux régissant l'espace, à envisager de ratifier ces traités ou d'y adhérer afin de permettre auxdites organisations de déclarer leur acceptation des droits et obligations découlant de ces traités (A/AC.105/826, par. 41 et 42).

Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de ce point. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/826, par. 49 à 59).

Conformément au paragraphe 8 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur ce point pour examiner uniquement les questions liées à la définition et à la délimitation de l'espace. Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/826, par. 58 et annexe II).

Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen de ce point en tant que thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/826, par. 61 à 66).

Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile (ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001)

Le Sous-Comité juridique a examiné ce point en tant que thème de discussion distinct. Il a débattu de deux points subsidiaires inscrits au titre de ce point: a) considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par l'avant-projet de protocole; et b) considérations sur la relation entre les dispositions de l'avant-projet de protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique qui s'applique à l'espace. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité dans son rapport (A/AC.105/826, par. 68 à 101).

Conformément au paragraphe 9 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur ce point. Il a approuvé le rapport de ce dernier (A/AC.105/826, par. 100 et annexe III).

Le Groupe de travail a décidé de constituer un groupe de travail spécial à participation non limitée, composé de deux représentants au moins de chacun des groupes régionaux, pour continuer d'examiner par voie électronique, entre la quarante-troisième et la quarante-quatrième session du Sous-Comité, s'il est opportun que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance, en vue d'établir un rapport, comprenant le texte d'un projet de résolution, à soumettre à l'examen du Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2005. Le Groupe de travail est convenu de désigner les Pays-Bas comme coordonnateur du groupe de travail spécial à participation non limitée (A/AC.105/L.826, annexe III, par. 18).

Contribution du Sous-Comité juridique à l'élaboration du rapport destiné à l'Assemblée générale en vue de l'examen, par cette dernière, de la suite donnée aux recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Le Sous-Comité juridique a examiné ce point de l'ordre du jour en tant que thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/826, par. 103 à 108; voir également les annotations relatives au point 7 de l'ordre du jour ci-dessus).

Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux

Le Sous-Comité juridique a examiné ce point de l'ordre du jour conformément au plan de travail adopté par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-sixième session³. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/826, par. 110 à 120).

Conformément au plan de travail, les États Membres et les organisations internationales ont informé le Sous-Comité de leur pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux et la communication au Bureau des affaires spatiales des renseignements voulus pour inscription au Registre.

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session du Sous-Comité juridique

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité juridique dans son rapport (A/AC.105/826, par. 122 à 135). Le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité pour inscription à l'ordre du jour de sa quarante-quatrième session, comme indiqué dans son rapport (A/AC.105/826, par. 130).

10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

Au paragraphe 44 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à sa quarante-septième session, l'examen du point de son ordre du jour intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle".

11. Espace et société

Au paragraphe 45 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à sa quarante-septième session, l'examen du point de son ordre du jour intitulé "Espace et société", et approuvé le choix du thème "Espace et éducation" comme thème spécial de discussion pour la période 2004-2006, suivant le plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session⁴.

Conformément au plan de travail, le Comité, à sa quarante-septième session en 2004, a) entendra des exposés d'États Membres et d'entités intergouvernementales et non gouvernementales portant sur les efforts qu'ils accomplissent pour intégrer l'espace dans les programmes d'enseignement et développer les ressources humaines dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et assurer la disponibilité de professionnels dans les domaines liés à l'espace à l'avenir; b) recensera des éléments de succès; c) recensera les obstacles aux efforts visant à intégrer l'espace dans les programmes de l'enseignement et à développer les ressources humaines dans des domaines liés à l'espace; d) examinera des solutions qui pourraient permettre d'éliminer ces obstacles; et e) élaborera un plan d'action prévoyant éventuellement la mise en œuvre de petits projets.

³ Ibid., par. 199.

⁴ Ibid., par. 239.

12. L'espace et l'eau

Au paragraphe 46 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a décidé qu'une nouvelle question intitulé "L'espace et l'eau" serait inscrite à l'ordre du jour de la quarante-septième session du Comité. En fonction des travaux et des progrès accomplis en 2004, le Comité décidera à cette session s'il continuera d'inscrire ce point à son ordre du jour⁵.

13. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2006-2007

Au paragraphe 13 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a décidé que le Comité devrait parvenir à un accord sur tous les membres de son bureau et des bureaux de ses organes subsidiaires pour le mandat suivant, à compter de 2006 pour une période de deux ans, et qu'à cette fin, il devrait inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-septième session une question relative à la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2006-2007. Au paragraphe 14 de la même résolution, l'Assemblée a instamment prié chacun des cinq groupes régionaux de veiller à s'accorder sur le candidat qu'il compte proposer pour la période 2006-2007 avant la quarante-septième session du Comité.

14. Questions diverses

Composition du Comité

Au paragraphe 47 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale s'est félicitée du souhait constamment exprimé par la Jamahiriya arabe libyenne de devenir membre du Comité et, à cette fin, a demandé que des consultations constructives soient menées dès que possible au sein du Comité ainsi que parmi les groupes régionaux, compte tenu du principe de la répartition géographique équitable, en vue de parvenir à une décision positive et finale à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, concernant la participation de la Jamahiriya arabe libyenne aux travaux du Comité.

Par une note verbale en date du 26 avril 2004, les membres du Comité ont également été informés du souhait de la Thaïlande de devenir membre du Comité.

Participation aux travaux du Comité

Au paragraphe 48 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a demandé au Comité d'envisager des moyens de permettre aux États Membres et aux entités dotées du statut d'observateur de participer dans de meilleures conditions à ses travaux, en vue d'arrêter des recommandations précises à ce sujet à sa quarante-huitième session. Le Comité voudra peut-être entreprendre l'examen de cette question à sa quarante-septième session, en 2004.

Questions diverses

Le Comité voudra peut-être examiner d'autres questions s'il y a lieu.

⁵ Ibid., par. 248.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux*

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Matin</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Après-midi</i>
Mercredi 2 juin 2004	1	Ouverture de la session	5	Débat général
	2	Adoption de l'ordre du jour	6	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	3	Élection du Bureau		
	4	Déclaration du Président		
	5	Débat général		
Jeudi 3 juin 2004	5	Débat général	5	Débat général
	6	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	6	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	7	Application des recommandations d'UNISPACE III ^a	7	Application des recommandations d'UNISPACE III ^a
Vendredi 4 juin 2004	7	Application des recommandations d'UNISPACE III ^a	7	Application des recommandations d'UNISPACE III ^a
	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session
	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-troisième session	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-troisième session
Lundi 7 juin 2004	7	Application des recommandations d'UNISPACE III ^a	7	Application des recommandations d'UNISPACE III ^a
	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session
	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-troisième session		Atelier à l'intention de l'industrie sur l'utilisation des communications par satellite lors de catastrophes naturelles

* À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États Membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux, sans que cela ne préjuge du temps effectivement nécessaire à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 169 b)).

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Matin</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Après-midi</i>
Mardi 8 juin 2004	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-troisième session
	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-troisième session	10	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle
	10	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	11	Espace et société
Mercredi 9 juin 2004			13	Composition des bureaux
	10	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	11	Espace et société
	11	Espace et société	12	L'espace et l'eau
	12	L'espace et l'eau	13	Composition des bureaux
Jeudi 10 juin 2004	14	Questions diverses	14	Questions diverses
	11	Espace et société	7	Application des recommandations d'UNISPACE III ^a
	12	L'espace et l'eau	14	Questions diverses
	13	Composition des bureaux		
Vendredi 11 juin 2004	14	Questions diverses		
	15	Rapport du Comité à l'Assemblée générale	15	Rapport du Comité à l'Assemblée générale

^a Le Groupe de travail, devant être rétabli par le Comité en application du paragraphe 29 de la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, se réunirait pendant le temps imparti pour l'examen du point 7. Le Comité reprendrait l'examen du point 7 le jeudi 10 juin afin d'adopter le rapport du Groupe de travail.